



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

EP/MED WG.498/2/Rev.1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Mardi 26 mai 2021  
Original : Anglais

Troisième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (BARCO OFOG)

Téléconférence, les 3 et 4 juin 2021

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2021

## Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM adopté lors de la 21<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (CdP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), le Secrétariat, avec l'appui du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), organise la Troisième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (BARCO OFOG), les 3 et 4 juin 2021 (réunion à distance).

2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- (1) Examiner les principaux résultats obtenus durant l'exercice biennal actuel en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole Offshore relatif à la protection de la mer Méditerranée, y compris les résultats actualisés, et fournir des orientations supplémentaires à cet égard.
- (2) Examiner et approuver les documents suivants destinés à être étudiés lors de la 22<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 22) :
  - Normes et lignes directrices offshore révisées pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE) ;
  - Annexes modifiées du Protocole Offshore
- (3) Informer les participants de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée et des progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan d'action global nécessaire à l'application durable et à long terme du Protocole.
- (4) Renforcer la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience dans le domaine des activités offshore entre les Parties contractantes à la convention de Barcelone, les autres organisations internationales pertinentes, les partenaires du PAM et les représentants du secteur privé.

Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants dans leurs délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

3. La réunion débutera le jeudi 3 juin 2021 à 09h00 et sera ouverte par le chef de bureau du REMPEC. Elle devrait se terminer le vendredi 4 juin 2021 à 16h30.

### Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau

*EP/MED WG.498/1, EP/MED WG.498/2/Rev.1, EP/MED WG.498/INF.1/Rev.1*

#### a) Règlement intérieur

4. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

#### b) Élection du bureau

5. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2 a), les participants élisent parmi les représentants des Parties contractantes un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

#### c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

6. Sous réserve de l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé (EP/MED WG.498/1) et annoté dans le présent document (EP/MED WG.498/2/Rev.1) sera examiné et soumis aux participants pour adoption, y compris le calendrier figurant en annexe des présentes.

d) Organisation de la réunion

7. Les séances se tiendront de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le 3 juin 2021 et de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 le 4 juin 2021.

8. Les langues de travail utilisées pendant la réunion seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée en anglais/français/anglais sera assurée pendant la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, c'est-à-dire en français et en anglais. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine à moins qu'une traduction ne soit fournie dans la deuxième langue de travail.

9. Les participants seront invités à examiner et à adopter les conclusions et recommandations de la réunion, modifiées le cas échéant, élaborées par le Rapporteur. Le rapport de la réunion sera établi et distribué pour adoption après la réunion.

10. Les participants pourraient envisager de se répartir en groupes de travail à la fin de la première journée afin de traiter les questions spécifiques qui restent en suspens pendant les sessions plénières.

**Point 3 de l'ordre du jour. Finalisation des normes et lignes directrices offshore pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE)**  
*EP/MED WG.498/3*

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera aux participants pour examen la version révisée des normes et lignes directrices offshore pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE) contenue dans le document EP/MED WG.498/3. Les participants devront examiner le projet proposé et faire parvenir leurs commentaires en vue de sa finalisation et de sa soumission aux points focaux du PAM et aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 22) pour examen.

**Point 4 de l'ordre du jour. Modification des annexes du Protocole Offshore relatif à la protection de la mer Méditerranée**  
*EP/MED WG.498/4*

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera aux participants pour examen la proposition d'amendement aux annexes du Protocole Offshore contenues dans le document EP/MED WG.498/4. Les participants devront examiner le projet proposé et faire parvenir leurs commentaires en vue de sa finalisation et de sa soumission aux points focaux du PAM et aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 22) pour examen.

**Point 5 de l'ordre du jour. État de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée**  
*EP/MED WG.498/5, EP/MED WG.498/5/Corr.1, EP/MED WG.498/INF.4*

13. Une fois le document EP/MED WG.498/5 intitulé «État de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée» présenté par le Secrétariat, les Parties contractantes seront invitées à faire le point sur les progrès réalisés depuis la 2<sup>ème</sup> réunion de l'OFOG qui a eu lieu en 2019, en soulignant les réalisations ainsi que les défis relatifs à la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée.

**Point 6 de l'ordre du jour. Plan d'action global et lieu(x) de travail 2022-2023**  
*EP/MED WG.498/6*

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet de plan d'action global, y compris la stratégie de mobilisation des ressources contenue dans le document EP/MED WG.498/6.

15. Les participants devront faire parvenir leurs commentaires et orientations au Secrétariat, notamment en ce qui concerne les prochaines étapes à suivre en vue de l'établissement d'un processus d'application durable du Protocole Offshore, et l'inclusion d'activités pertinentes dans le programme de travail 2022-2023, définies dans le document EP/MED WG.498/6 Annex III qui sera soumis aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 22) pour examen. Les participants seront également invités à traiter en priorité les thématiques de la formation énoncées à l'Annexe 2 du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée (Décision IG.22/3).

**Point 7 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations**  
*EP/MED WG.498/7*

16. Les participants devront examiner et commenter les conclusions et recommandations, telles que modifiées et consignées dans le document EP/MED WG.498/7.

**Point 8 de l'ordre du jour. Autres activités**

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat seront en mesure de soulever d'autres questions relatives au thème de la réunion.

**Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion**

18. Le Président mettra fin à la réunion à 16h30, le 4 juin 2021.

**Calendrier proposé**

<b>Jeudi 3 juin 2021</b>		
08h30 – 09h00	Inscription des participants	
09h00 – 09h30	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau	EP/MED WG.498/1 EP/MED WG.498/2/Rev.1 EP/MED WG.498/Inf.1/Rev.1
09h30 – 10h15	Point 3 de l'ordre du jour : Finalisation des normes et lignes directrices offshore pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE)	EP/MED WG.498/3
10h15 – 10h30	<i>Pause</i>	
10h30 – 12h00	Point 3 de l'ordre du jour : Finalisation des normes et lignes directrices offshore pour la conduite des évaluations de l'impact environnemental (EIE) (suite)	EP/MED WG.498/3
12h00 – 13h30	<i>Pause déjeuner</i>	
13h30 – 15h00	Point 4 de l'ordre du jour : Modification des annexes du Protocole Offshore relatif à la protection de la mer Méditerranée	EP/MED WG.498/4
15h00 – 15h30	<i>Pause</i>	
15h30 – 17h00	Groupes de travail chargés de finaliser les normes et lignes directrices pour la conduite des EIE et les amendements aux annexes (si nécessaire)	EP/MED WG.498/3 EP/MED WG.498/4
<b>Vendredi 4 juin 2021</b>		
09h00 – 10h15	Point 5 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée	EP/MED WG.498/5 EP/MED WG.498/5/Corr.1 EP/MED WG.498/Inf.4
10h15 – 10h30	<i>Pause</i>	
10h30 – 11h00	Point 5 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée (suite)	EP/MED WG.498/5 EP/MED WG.498/5/Corr.1 EP/MED WG.498/Inf.4
11h00 – 12h00	Point 6 de l'ordre du jour : Plan d'action global et programme de travail 2022-2023	EP/MED WG.498/6
12h00 – 13h30	<i>Pause déjeuner</i>	
13h30 – 14h30	Point 6 de l'ordre du jour : Plan d'action global et programme de travail 2022-2023 (suite)	EP/MED WG.498/6
14h30 – 15h30	<i>Pause</i>	
15h30 – 16h30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	EP/MED WG.498/7
16h30	Point 8 de l'ordre du jour : Autres activités Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	